

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
REGION DE L'EXTRÈME-NORD
DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÈME-NORD
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE KAR-HAY
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
FAR NORD REGION
FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT
DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY
KAR-HAY COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 05/AONO/C-KHY/SG/CIPM/AI/2025 DU 125 FEV 2025 POUR LES TRAVAUX DE
 RÉHABILITATION DES FORAGES ÉQUIPÉ DE PMH À : HOULA, BOUKDOUM, YOLDÉO,
 DAMDAMA, GUISSIA, DOUKOULA MARCHÉ, COMMUNE DE KAR-HAY, DÉPARTEMENT DE
 MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-NORD.**

Financement : BIP MINEE,

EXERCICE 2025,

Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Maitre d'Ouvrage (Autorité Contractante), lance pour le compte de la commune de Kar-HAY, un appel d'Offres National Ouvert, pour les travaux de réhabilitation des forages équipés de PMH à : HOULA, BOUKDOUM, YOLDÉO, DAMDAMA, GUISSIA, DOUKOULA M, dans la Commune de Kar-Hay, Département de MAYO-DANAY, Région de l'Extrême-nord.

1. Consistance des travaux

Les travaux et les prestations objets du présent Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre des détails quantitatifs et estimatifs. Ces travaux devront être exécutés conformément aux prescriptions du CCTP.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Sept Millions Cinq Cent (7 500 000) F CFA TTC.**

4. allotissement

Les travaux sont réalisés en un (01) seul lot.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine de l'hydraulique. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINEE de l'exercice 2025.

7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré aux heures ouvrables au bureau de suivi des marchés et des projets communaux à la commune de Kar-Hay dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être retiré aux heures ouvrables à la commune de Kar-Hay dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (30 000)FCFA** représentant les frais d'acquisition du DAO. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (BP, FAX, téléphone etc.).

9. Dépôt des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conforme aux prescriptions du DAO devra être déposée au bureau de suivi des marchés et des projets communaux de la commune de Kar-Hay, contre récépissé dument signé, au plus tard le **25 MARS 2025** à 14 Heures, heure locale. Elle devra porter la mention :

« Appel d'Offres National Ouvert »

N° JAONO/C-KHY/SG/CIPM/AI/2025 DU 25 FEV 2025, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES FORAGES ÉQUIPÉ DE PMH À : HOULA, BOUKDOUM, YOLDÉO, DAMDAMA, GUISSIA, DOUKOULA MARCHÉ, COMMUNE DE KAR-HAY, DÉPARTEMENT DE MAYO-DANAY, RÉGION DE L'EXTREME-NORD.

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par les Maîtres d'Ouvrage est de deux (02) mois calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par la CDEC (caisse des dépôts et consignations) d'un montant de cent cinquante mille (150 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des Offres aura lieu le **25 MARS 2025** à partir de 15 heures précises, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Kar-Hay en présence des soumissionnaires ou de leur représentant dûment mandaté et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Seront rejetées les offres présentant les manquements ci-après :

14.1.1. Pièces administratives

Absence de la caution de soumission au dépouillement

14.1.2. Offre technique

- a) Fausse déclaration
- b) Pièces falsifiées ;
- c) Note technique inférieure à 70% des éléments positifs
- d) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre,
- e) Non-conformité au modèle de soumission proprement dit
- f) Offre ne respectant pas le RPAO ;

14.1.3. Offre financière

- a) Dossier financier incomplet (absence d'un des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires, du devis quantitatif et estimatif ou de la soumission) ;
- b) Omission d'un corps d'état

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (oui/non) sur la base des critères

essentiels de qualification ci-dessous :

- a) Capacité d'autofinancement (surface financière) au moins égale à douze millions (12 000 000) de FCFA ;
- b) Les références de l'entreprise ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser ;
- d) Les moyens humains ;
- e) Présentation générale de l'Offre ;
- f) Méthodologie d'exécution et plan de travail.
- g) CCTP paraphé à chaque page et signé à la fin ;
- h) Visite des lieux ;
- i) CCAP paraphé à chaque page et signé à la fin.

Seules les soumissions qui auront obtenues 70 % de « OUI » seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution du marché

Le Maire de Kar-Hay attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au dossier d'Appel d'offres ((Article 28 du RGAG) et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter de façon satisfaisante et la moins-disant en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès au Bureau de Suivi et des Projets Communaux à la Mairie de Kar-Hay aux jours ouvrables ou aux numéros 6 97 18 85 66 / 6 52 57 61 12.

18. Additif à l'appel 'offres

L'Autorité Contractante se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres. Sous réserve de l'observation des dispositions réglementaires en vigueur.

Pour toutes tentatives de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 6 97 18 85 66 / 6 52 57 61 12.

Fait à Kar-Hay, le 125 FEV 2025

Le Maire de la Commune de Kar-Hay
(Maire d'Ouvrage)



Danna Raymond

Ampliations :

- PREFET MAYO KANI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMAPMK/S (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)